

Politique salariale 2016

Cher Membre,

Lors de leur dernière séance, les Comités directeur et fédératif de la FMEP ont discuté la décision du Conseil d'Etat du 31 août 2015 qui concerne la politique salariale 2016. Celle-ci consiste notamment à appliquer le coefficient de 0.6 sur l'augmentation individuelle liée à la prestation, sur les parts d'expérience, ainsi que sur la prime de performance, permettant une économie de Fr. 6.6 mios.

Nous vous informons que la FMEP se battra fermement contre les mesures d'économies salariales faites sur le dos de la fonction publique.

Ces dernières années, les employés de la fonction publique ont permis à l'Etat d'économiser plus de Fr. 900 mios (report du 13^e salaire, délai de carence pour les nouveaux postes, introduction des paliers d'attente, Personal Stop, réduction du personnel, changement des primautés à CPVAL, augmentation de l'âge de la retraite, etc.). Dans ce laps de temps, les tâches et la surcharge de travail au sein de l'Etat n'ont cessé d'augmenter de façon importante pour toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs (transfert des charges Confédération-Canton, nouvelles lois votées par le Grand Conseil, augmentation de la population valaisanne « environ 55 000 habitants », etc.).

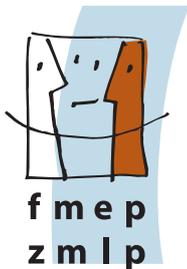
La FMEP et ses 12 associations différentes affiliées se battront conjointement contre cette nouvelle décision de coupes.

La politique salariale 2016 à l'attention des employés de l'Etat est incompréhensible et inacceptable, d'autant plus qu'elle ne touchera que les salariés motivés dont l'excellence est reconnue et ceci en créant une inégalité de traitement entre les employés de la fonction publique et même une réduction du salaire mensuel pour les employés au bénéfice d'une prime de performance.

Le même jour que la conférence de presse du 31.08.2015 du Conseil d'Etat, la FMEP contactait les médias pour les informer qu'elle n'était pas d'accord avec les mesures d'économies prises. **La direction de la FMEP n'a pas tardé à rencontrer à plusieurs reprises le Conseil d'Etat, les membres de la COFI et les députés afin de leur expliquer sa volonté de lutter contre cette décision.**

Attaque frontale à l'égard de la fonction publique

Nous aimerions également vous informer que la majorité du Grand Conseil a déjà entrepris des démarches, dont certaines ont abouti, pour faire de nouvelles économies (Personal Stop, augmentation de l'âge de la retraite liée à la baisse du taux technique de CPVAL, congé paternité réduit, non remboursement des frais de garde).



Réduction à 50% des cotisations de l'employeur auprès de la caisse de retraite.

Nous vous soulignons que lors de la session de septembre 2015, l'UDC a déposé une motion visant à ramener la part de la cotisation de l'employeur à 50%, soit une économie de Fr. 25 mios. Cette motion également soutenue par le PLR et partiellement par le PDC aurait permis, selon la fonction et l'âge de chaque employé, une réduction du salaire net mensuel de Fr. 150.- à Fr. 1 200.-. Grâce au travail de lobbies de la FMEP, cette motion a été rejetée de justesse (55 contre 51 dont 7 abstentions). L'aboutissement d'une telle motion aurait eu un effet catastrophique sur le salaire net des employés de la fonction publique. Pour votre information, vous trouverez dans le graphique ci-dessous le détail des votes des députés sur cette motion.

Baisse du congé de paternité

Dans cette même session de septembre, un postulat demandait la baisse du congé paternité de 10 jours à 5 jours.

Suppression des jours chômés

Diverses interventions au sein du Grand Conseil ont demandé la suppression des jours chômés accordés à la fonction publique. La FMEP va intervenir auprès du Conseil d'Etat afin que les jours fériés tombant un samedi ou un dimanche soient compensés en 2016 par 4 jours chômés supplémentaires.

La direction de la FMEP et les Comités directeur et fédératif se tiennent à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et vous adressent, cher Membre, leurs plus cordiales salutations.

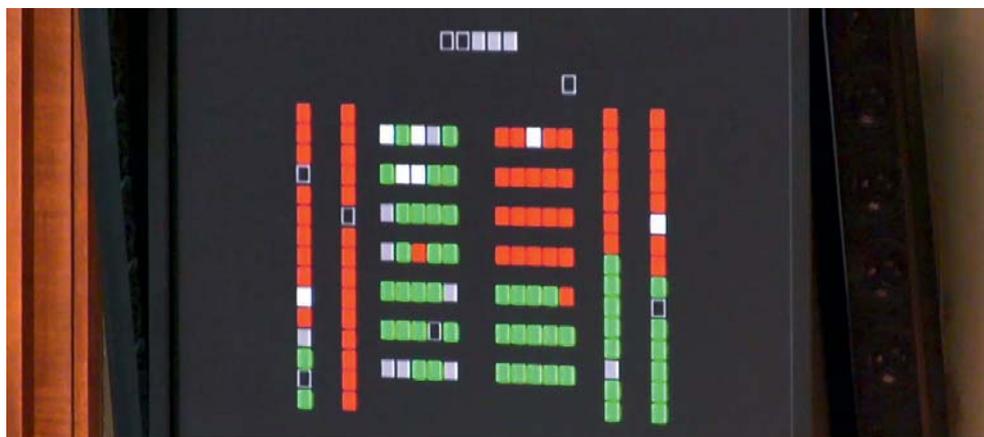
FÉDÉRATION DES MAGISTRATS, DES ENSEIGNANTS
ET DU PERSONNEL DE L'ETAT DU VALAIS

Marylène Volpi
Présidente

Urs Zenhäusern
Directeur

ASSOCIATION PÉDAGOGIQUE
VALAISANNE

Olivier Solioz
Président



10. Motion für BVG-Beiträge 50:50

Emplacement des parlementaires

www.vs.ch/Navig/navig.asp?MenuID=1966&Language=fr

www.vs.ch - parlement - députés - emplacement

